



Utilisation de mon nom sur site web de mon employeur sans accord

Par **Christopheb**, le **10/02/2011** à **19:05**

Bonjour,rnrnJ'ai travaille dans une Societe X pendant 12 mois. A mon arrivee la Societe a publiquement et officiellement publie un communique sur son propre site. Depuis j'ai quitte cette Societe de mon propre chef afin de partir vivre a l'etranger, en pays Anglophone. Les pages web (FR/UK) en question annoncant mon arrivee dans cette societe il y a de cela 9 mois est toujours visible. Meme si cette derniere ne me porte pas prejudice, j'ai le sentiment que cet ex-Employeur se sert encore de mon Nom pour attirer des clients.rnrnJ'ai approche mon ex-Directeur de cette societe via email en lui demandant cordialement de retirer ces pages internet (Francais/Anglais). Ce dernier a refuse de les retirer car j'ai donne 'verbalement' et non par ecrit mon accord a 'l'epoque' de mon contrat de travail. J'ai tout de meme verifie mon contrat de travail et je n'ai pas trouve de clause indiquant que je m'engageais a quoi que ce soit et certainement encore moins apres ma demission.rnrnExiste-t-il une loi ou une jurisprudence a cet egard?rnrnMerci d'avancernChristopheb/.

Par **P.M.**, le **10/02/2011** à **19:11**

Bonjour,rnrnIl suffit donc de lui dire que vous n'avez donné aucun accord dont il puisse se prévaloir...